

PROCES VERBAL
2024-06

Conseil d'Administration Du 1^{er} octobre 2024

MEMBRES :

CGT	Eric LAVAL José ANDRADES François CHASTEL Juan VOIZARD Vincent MOUNIER Laure BAYER Dany CHEVALIER Christophe ARSAC Rémi BRUYÈRE Georges CAZAL Murielle GARNIER Jérôme ROCHE Thomas ROLLEY Grégory THORIN	<i>Président Vice-Président délégué Secrétaire Général Secrétaire Général Adjoint Trésorier Général Trésorière Générale Adjointe 1^{er} Vice-Président</i>	Clermont-Fd Clermont-Fd Le Puy Clermont-Fd Le Puy Le Puy Le Puy Le Puy Le Puy Clermont-Fd Clermont-Fd Clermont-Fd Clermont-Fd Clermont-Fd Clermont	Présent Présent Présent Présent Présent Présente Présent Présent Présent Présent Excusée Présent Présent Présent Présent Présent Présent
CFE - UNSA	Alain PAULET Grégory CELLERIER Eric RIMET Marie JACQUEMIN Sabrina SAIDI	<i>2^{ème} Vice-Président Administrateur sortant Administrateur entrant</i>	Clermont-Fd Clermont-Fd Clermont-Fd Clermont-Fd Clermont-Fd	Présent Excusé Excusé Présente Présente
CFDT	Bérengère DUMETZ Jean-Louis CLIGNAC Jennifer DUPONT Christophe GOURGOULHON	<i>3^e Vice-Présidente</i>	Clermont-Fd Clermont-Fd Clermont-Fd Clermont-Fd	Présente Présent Excusée Excusé
FO	Jean-Michel DOMENECH Sylvain CHOCOT	<i>4^e Vice-Président</i>	Le Puy Clermont	Présent Excusé

INVITÉS :

Gérard CHARBONNIER Joseph BOYER Alain MOLIMARD	Président C° Patrimoine Président C° Communication Président C° APRS	Excusé Excusé Excusé
--	--	----------------------------

SECRÉTAIRE ASSISTANTE

Fabienne VITOUX	Présente
-----------------	----------

Le quorum est atteint.

19 Administrateurs. trices sont présent. e. s pour ce Conseil d'Administration.

ORDRE DU JOUR

1. Validation de la tenue du CA exceptionnellement en visio-conférence (pour vote)
2. Validation PV du CA du 18 juin 2024 (pour vote)
3. Mandatement Président AG des CMCAS 2024 (pour vote)
4. Cahier des Charges 2025 (pour vote)
5. BC 2 et TC 2 (pour vote)
6. Point sur les Commissions :
 - ❖ APPO
 - ❖ APRS
 - ❖ ASSSP
 - ❖ Budget-Achats
 - ❖ Communication
 - ❖ Patrimoine
 - ❖ Sport
7. Questions diverses/Informations Diverses

1 – Validation de la tenue du CA exceptionnellement en visio-conférence (pour vote)

Le Président remercie les personnes présentes, à l'antenne de Gerzat, et de Brives-Charensac. Un appel à la grève a bousculé l'emploi-temps, et tenir la réunion en visio l'après-midi permet de maintenir la réunion. Toutefois il demande, par ce premier point, l'aval de tous les administrateurs afin d'en acquiescer la validité.

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote :

VOTE :

Pour : 19	CGT, CFDT, CFE-UNSA, FO	Contre : 0	Abstention : 0	
-----------	-------------------------	------------	----------------	--

La tenue du Conseil d'Administration en visio-conférence est adoptée à l'unanimité.

2 – Validation PV du CA du 18 juin 2024 (pour vote)

Aucune demande de correction n'a été demandée, ni avant, ni pendant la réunion.

Cependant, Jean-Louis CLIGNAC rappelle que les administrateurs attendent toujours le bilan de l'année de l'activité Lectures sous l'Arbre, et celui de l'année précédente afin de mieux se prononcer sur le sujet. Il demande aussi pourquoi la connexion au site de la CCAS n'a pas changé, des modifications d'identification des accès étaient annoncées début juillet, or cela n'a pas bougé.

Le Président précise qu'effectivement il n'a pas fait passer le bilan de la saison pour l'année dernière et qu'il se charge de l'envoyer rapidement aux administrateurs comme il s'était engagé, en rappelant que l'épisode de canicule n'a pas facilité les rencontres, surtout l'an dernier, c'était un peu mieux cette année. Pour le bilan de cette, il n'est pas encore fait.

Il n'a pas plus d'information concernant la connexion au site CCAS. L'Assistante de Communication du Territoire avait informé lors de l'AG que cela était repoussé à septembre. On sait aussi qu'il y a des difficultés lorsque dans un couple, les deux utilisaient la même adresse e-mail, et aussi faire modifier les adresses des bénéficiaires qui utilisent une adresse professionnelle (normes cybersécurité).

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote :

VOTE :

Pour : 19	CGT, CFE-UNSA, FO, CFDT	Contre : 0	Abstention : 0	
-----------	-------------------------	------------	----------------	--

Le PV du CA du 18 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

3 – Mandatement Président AG des CMCAS 2024 (pour vote)

Comme tous les ans, il faut prévoir de mandater le Président pour représenter la CMCAS à l'AG des Présidents des CMCAS qui est prévue les 9 et 10 octobre à Montreuil.

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote pour mandater le Président de la CMCAS afin de la représenter lors de cette AG 2024 :

VOTE :

Pour : 19	CGT, CFDT, FO, CFE/UNSA	Contre : 0	Abstention : 0	
-----------	-------------------------	------------	----------------	--

La proposition est validée à l'unanimité.

Il faut le mandater ensuite pour donner un avis sur les 4 votes réglementaires suivants :

1^{er} vote :

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote pour mandater le Président pour l'avis sur les principes directeurs 2025 tels qu'expliqués dans la notice jointe :

VOTE :

Pour : 13	CGT	Contre : 6	CFDT, CFE/UNSA, FO	Abstention : 0	
-----------	-----	------------	--------------------	----------------	--

Le vote est approuvé à la majorité.

- La CFE/UNSA votera contre par rapport au principe de répartition qui ne se fait pas au nombre de bénéficiaires, mais selon la densité de la population.
- Pour la CFDT, c'est la même chose, et la CFDT préconise que ce soit les CMCAS qui touchent l'argent, et qui reversent, c'est donc l'optique inverse.
- Pour FO aussi, la répartition devrait être réalisée selon le nombre de bénéficiaires.

2^{ème} vote :

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote pour mandater le Président pour avis sur les Principes de répartition 2025, tels qu'expliqués dans la notice jointe :

VOTE :

Pour : 13	CGT	Contre : 6	CFDT, CFE/UNSA, FO	Abstention : 0	
-----------	-----	------------	--------------------	----------------	--

Le vote est approuvé à la majorité.

- La CFE/UNSA votera contre par rapport au principe d'aider à l'adhésion à la CSMR (vote 4), la CFE/UNSA préfèrerait mettre en place des chèques Santé.
- Pour la CFDT, idem, la CFDT ne trouve pas équitable qu'une seule caisse de mutuelle bénéficie de la participation de la CCAS.
- Pour FO aussi, mêmes arguments, tout a été dit.

3^{ème} vote :

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote pour mandater le Président pour avis sur l'Action Sanitaire et Sociale : mesures validées dans la délibération N ° 2024.062bis « Principes de répartition pour l'exercice 2025 » adoptée lors de la session du 12 septembre 2024.

Les CMCAS dans la limite de leurs besoins et selon les barèmes et procédures établis par le Comité de Coordination des CMCAS, accèdent au fonds sous mandat géré par le Comité de Coordination des CMCAS, conformément à l'article 25 du Statut National :

VOTE :

Pour : 14	CGT, FO	Contre : 5	CFDT, CFE/UNSA	Abstention : 0	
-----------	---------	------------	----------------	----------------	--

Le vote est approuvé à la majorité.

- La CFE/UNSA votera contre par rapport au fait que vue les critères d'attribution, nombre d'aides excluent de fait nombre d'adhérents CFE/UNSA. Celle-ci préconise l'universalité dans l'attribution des aides sociales avec des critères sociaux équitables (par rapport aux ressources !). L'attente se porte sur le fait de relever le plafond maximum du coefficient social. Cela suppose donc, au niveau National, une attribution globale d'un montant supérieur.
- Pour la CFDT, aussi ce n'est pas suffisant.
- Pour FO, ce sera un vote POUR, car le travail de la Commission ASSSP est au mieux de ce qui peut l'être avec l'aide attribuée, surtout sur la CMCAS Clermont-Le Puy, donc rien à redire à part le souhait aussi d'espérer une augmentation du montant global.

Un débat s'enchaîne à propos des droits aux aides auxquels les bénéficiaires peuvent prétendre, et de la Communication, car il y a parfois du budget restant à allouer. Il est difficile d'aller rencontrer les quatre mille bénéficiaires pour leur expliquer un à un ce à quoi ils ont droit ! Pour rappel, le guide des aides nationale est envoyé par courrier à tous les bénéficiaires, les aides CMCAS se retrouvent dans le CMCAS Infos, et sur le site Internet, par mail aussi ! Certaines communications sont même parfois envoyées à un public ciblé !

4ème vote :

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote pour mandater le Président pour avis sur le Fonds Santé, abondement proposé à la hauteur de 27M€ pour le financement de la CSMR (délibération n° 2024.067 « Abondement CSMR 2025 », adoptée lors de la Session du 12 septembre 2024) :

VOTE :

Pour : 14	CGT, FO	Contre : 5	CFDT, CFE/UNSA	Abstention : 0	
-----------	---------	------------	----------------	----------------	--

Le vote est approuvé à la majorité.

- La CFE/UNSA votera contre car les bénéficiaires pourraient prendre une autre mutuelle que la CSMR, en adoptant la proposition du chèque Santé, il est possible de garder le même type d'attribution, à savoir le coefficient social. L'idée est que les retraités aient le choix de leur Mutuelle, et que l'aide soit attribuée à tous, selon le coefficient social. La concurrence se trouve biaisée.
- Pour la CFDT, reprendre ce qui a été dit précédemment.
- Pour FO, même position que pour le vote 3

Thomas ROLLEY intervient en rappelant que c'est justement en mutualisant, que les coûts sont moins élevés pour le bénéficiaire. Un débat commence par rapport aux différents calculs possibles, les uns préconisant la mutualisation, les autres préférant de laisser le choix de leur Mutuelle aux bénéficiaires, mais avec une répartition de la participation CCAS qui serait du coup éclatée ! Les représentants CFE-UNSA ont pour argument que la CSMR est plus avantageuse grâce aux 27 millions de participation de la CCAS, mais qu'elle n'est sans doute pas forcément la plus avantageuse pour tout un chacun (en parlant des besoins).

Laure BAYER donne l'exemple des actifs, qui sont bien obligés d'adhérer à la surcomplémentaire entreprise. Alain PAULET rappelle que cela fait partie du contrat de travail, avec une mutuelle obligatoire. En ce qui concerne la CAMIEG elle se trouve effectivement obligatoire actifs comme retraités, mais pour la surcomplémentaire elle pourrait faire l'objet d'un choix individuel, cela aurait le mérite d'être plus égalitaire.

François CHASTEL rappelle que cela concerne près de 150 000 bénéficiaires retraités OD ou AD, il invite à se rendre aux réunions organisées régulièrement à ce sujet. Si on divise les 27 millions d'euros pour un chèque Santé, cela représente 180 € par personne par an ! Il donne l'exemple d'une simulation pour une famille, auprès de SOLIMUT, il faudrait prévoir une cotisation de 80 € par mois, on arrive à environ 2600 € par an. C'est donc bien la mutualisation qui permet de réduire nettement les coûts et donne une puissance de remboursement importante. Avec ce système, il est même certain que les inactifs sont sûrement mieux couverts que les actifs. Energie mutuelle est en cours de renégociation, en étudiant les données il est évident que c'est la mutualisation qui prévaut. Chacun est invité à participer aux réunions d'information pour mieux se faire une idée du sujet.

Alain PAULET relève quand même que le calcul des 180 € n'est pas juste, car il faut tenir compte du coefficient social, et rappelle la préconisation de CFE/UNSA par rapport au fait d'avoir le choix d'adhérer ou non aux Mutuelles actuelles. François CHASTEL lui rappelle la puissance des contrats de masse, car en matière d'assurances ça a une importance non négligeable.

4 – Cahier des Charges 2025 (pour vote)

Le Cahier des Charges est un document qui est validé tous les ans.

Pour rappel, c'est le document qui regroupe les demandes de la CMCAS auprès du Territoire, et par conséquent, les différents travaux demandés aux Professionnels gérés par le Territoire.

A propos de l'annexe des permanences, les dates sont données dans la DOLIST mensuelle (lettre info par mail) et par affichage par service, ou lieu de Vie. Lorsque c'est noté à la demande : il faut prendre les informations auprès des bénévoles de la SLVie ou du lieu de vie et une TCP se rend sur place.

Sur les gros sites, il y a une permanence hebdomadaire (écrans à Chanteranne, Châteaudun, bientôt rue de la République à la suite des déménagements des services ENEDIS). Seul GRDF restera à Châteaudun encore quelques mois. France 3 Auvergne s'installera dans La Ruche.

Concernant les documents, il n'y a pas beaucoup de changements :

- DIR à la Pardieu
- Gestion Patrimoine : contrats annuels pour les antennes

Alain PAULET demande où en est l'avancée des mises à jour des coordonnées, et souhaits par rapport au journal (réception courrier ou mail). Le Président estime que le travail est réalisé à environ 95 %. Il n'est pas facile de savoir comment ça a évolué, car il y a des entrées, des sorties, et il y a parfois des oppositions même papier.

Alain PAULET déclare que le vote sera Abstention par rapport à ce point car il est important à concrétiser.

Jean-Louis CLIGNAC informe que la CFDT, qui n'était pas pour la mise en place du Territoire, votera CONTRE, comme chaque année.

FO, par la voix de Jean-Michel DOMENECH s'abstiendra

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote, avec les modifications apportées en séance :

VOTE :

Pour : 13	CGT	Contre : 2	CFDT	Abstention : 4	CFE/UNSA, FO
-----------	-----	------------	------	----------------	--------------

La proposition du Cahier des Charges pour 2024 est donc approuvée à la majorité.

5 – BC 2 et TC 2 (pour vote)

Eric LAVAL informe qu'il n'y a pas de TC 2, le tableau à valider a été vu en dernière Commission Budget-Achats.

Alain PAULET pose une question : le BC ce sont les activités qui sont déjà au budget, et pour lesquelles on modifie la somme attribuée ? La réponse est non. Il s'agit d'affecter les nouvelles entrées de ressources sur le budget, comme les loyers par exemple. Les transferts de crédits proviennent de budgets votés, mais revus à la baisse après leur annulation ou une baisse des besoins constatée après réalisation de l'activité, et donc à redistribuer, sur des Fiches-Projet Budget déjà existantes ou des nouvelles. Quoi qu'il en soit, le transfert de crédit passe d'un budget à l'autre pour un solde qui sera toujours à zéro.

Vincent MOUNIER, le Trésorier continue, en donnant le montant du Budget Complémentaire, qui est de 6 801,64 euros à réaffecter. Ils proviennent des loyers perçus des maisons des gardiens entre avril et septembre 2 694,00 € et des intérêts de parts sociales pour un montant de 4 107,84 euros.

On demande à les répartir de la façon suivante :

- 2 000 € sur le complexe Marcel PAUL de Gerzat, pour des travaux d'entretien imprévus et des pièces qui ont lâché sur le tracteur
- 87 € sur une sortie de la SLVie Le Puy Langogne, pour prévoir la prestation d'un guide
- 533 € sur la fiche Projet-Budget pour la sortie du Val Grangent
- 647 € pour une sortie ski qui a été rajoutée
- 3 534,64 € seront rajoutées en réserve d'investissement pour le patrimoine

Jean-Louis CLIGNAC demande une précision par rapport au budget pour la sortie complémentaire de ski.

François CHASTEL l'informe que le budget a été revu en réalisant ce travail de répartition du budget complémentaire, pour faire les choses dans les règles tout simplement, et non comme cela avait été calculé par la section.

Alain PAULET rappelle l'utilité de son tableau, et demande le point de sortie pour la prochaine Commission Budget-Achats, afin de mieux prévoir le budget primitif 2025. Vincent MOUNIER lui rappelle le mode de fonctionnement et les contraintes rencontrées par l'outil informatique.

Jean-Louis CLIGNAC rejoint la demande d'Alain PAULET, afin que les budgets complémentaires puissent être utilisés sur de nouvelles activités, au lieu de les rentrer en réserves. Voire les utiliser pour le Pass' Jeunes.

François CHASTEL intervient car pour le lancement de ce Pass' Jeunes, cette année, les prises en charges avaient été calculées avec les données connues et donc selon des simulations.

Le budget de 8 000,00 € n'a pas été atteint, mais il n'est pas possible de revenir sur les prévisions, et le travail déjà effectué. C'est l'année prochaine, qu'il faudra revoir les prévisions, et par conséquent modifier les montants de ces prises en charge.

Jean-Louis CLIGNAC rétorque que c'est bien dommage de manquer de souplesse à ce point.

Le Secrétaire Général lui rappelle que les prises en charges sont lourdes à gérer administrativement, il est difficile de revenir en arrière. Une fois le budget comptable calé, on ne fait pas tout ce que l'on veut.

Vincent MOUNIER rebondit sur la demande d'Alain PAULET : les engagements en cours sont bel et bien enregistrés dans le tableau présenté, il n'est pas possible de présenter d'autres données. On a ce que les TSA, et les autres professionnels ont enregistrés comme engagement, à l'instant T. Ils sont tenus de le faire ! Il rappelle aussi qu'à chaque fois que nouvelle demande d'activité est parvenue au CA, il en a été tenu compte, aucune n'a jamais été refusée.

Aujourd'hui il n'y a pas de demandes en dehors de la section ski et pour la sortie au Val Grangent, c'est pour cela que le budget restant est affecté en réserves. Ces réserves sont nécessaires, notamment pour faire face à des dépenses de fonctionnement imprévues. Pour être plus précis, les engagements figurent dans la colonne Dépenses d'exploitation.

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote :

VOTE :

Pour : 16	CGT, CFE/UNSA	Contre : 0	Abstention : 3	CFDT, FO
------------------	----------------------	-------------------	-----------------------	-----------------

Le BC2 est donc approuvé à la majorité.

6– Point sur les Commissions :

À chaque Conseil d'Administration, un point est fait pour chacune des Commissions, pour voir s'il y a des demandes particulières. Le Président présente ce point :

➤ **APPO :**

La prochaine réunion est prévue le 15 novembre.

A l'ordre du jour : des mises à jour dans les Règles internes (ordres de mission, assurances, et utilisation des véhicules de la CMCAS)

Bilan provisoire de la mise en place du Pass 'Activ au 15 novembre.

Séjour aux Estables : il a dû être reporté, pour cause administrative, en effet il faut demander un numéro d'agrément DDJS au nom de la CMCAS. Celui de la CCAS ne couvre que les périodes scolaires. Parmi les documents à fournir, le « projet éducatif » est en cours de rédaction.

➤ **APRS :**

Le Président est excusé.

Une réunion a eu lieu hier lundi 30 septembre.

En prévision : un Voyage Arc-en-Ciel en 2025, sur 4 jours, pour un trajet de maximum 5h de bus pour se rendre sur le lieu du séjour.

Il est prévu également un Stage pour les visiteurs bénévoles. Cette formation sera ouverte aux autres CMCAS du Territoire, afin de pouvoir partager les frais.

Deux réunions du Réseau Solidaire sont prévues : le 18 octobre à Gerzat à 10h, et le 12 novembre à Brives-Charensac, à 9h, avec l'intervention d'un notaire qui va exposer les droits de succession.

➤ **ASSSP**

La prochaine réunion aura lieu le 7 octobre à Brioude.

➤ **Budgets-Achats**

La Commission Budget/Achats aura lieu le 3 décembre à Brioude.

➤ **Communication :**

Le Président de la Commission est excusé, mais il n'y a pas de réunion prévue d'ici la fin de l'année.

Le Secrétaire Général informe qu'il y a du travail engagé : sur la modernisation de la Charte éditoriale, le site Internet, et la présentation des affiches des activités de la CMCAS, peut-être à venir le Logo.

➤ **Patrimoine**

Le Président est excusé.

La Commission Patrimoine aura lieu le 22 novembre, lieu à définir.

➤ **Sport**

La Prochaine réunion aura lieu le jeudi 10 octobre, en visio pour faire un bilan des activités 2023-2024, et la rentrée.

9 – Questions Diverses/Informations diverses

- François CHASTEL : par rapport aux travaux menés lors de la construction de l'antenne, il a relancé la mairie de Brives-Charensac pour préparer l'officialisation de la découpe des trois parcelles, celle où se trouvent la maison du gardien, l'antenne, puis le complexe sportif Marcel PAUL. Pour le moment, il y a une partie qui est toujours à la mairie. Celle-ci a racheté la partie canal, et serait donc prête à céder les 812 mètres carrés pour normaliser les parcelles par rapport à l'enceinte actuelle du site qui n'est pas en conformité avec les délimitations actuelles, donc il a relancé l'affaire pour espérer mettre tout à plat le plus vite possible d'un point de vue administratif.
- Jean-Louis CLIGNAC souhaite poser une question. Sur la convocation, il était précisé qu'aucun frais de repas ne serait pris en charge à midi, la CFDT n'est pas d'accord et demande une prise en charge, car leur prépa de réunion s'est tenue dans la matinée. Réponse : l'important c'était d'être présent à la manif, c'est aussi pour cela que la CA s'est tenu en visio. La prépa pouvait se faire à un autre

moment que ce matin. Comme il n'y a pas eu de déplacement c'est pour limiter aussi les frais – A réfléchir si besoin de valider ces cas exceptionnels, d'autres prépa pour cette réunion se sont faites en visio. Il est possible en effet de mieux analyser les besoins, lorsqu'il y a des imprévus, ou des visio, et le prévoir dans les règles internes. A suivre et voir en commission APPO.

- Alain PAULET souhaite donner son avis concernant les CA en visio. Pour lui cela n'est pas si mal que cela, cela évite les trajets à Brioude. Eric LAVAL lui fait remarquer qu'aujourd'hui tout le monde n'est pas présent, et qu'on est un peu à l'étroit, à l'antenne de Gerzat. La salle va être réaménagée, afin que la table soit tournée dans l'autre sens. Selon l'ordre de jour, un peu plus léger comme aujourd'hui, oui exceptionnellement de le tenir en visio est plus facile mais déconseillé par le Comité de Coordination. Il est important de garder du lien, et de se voir physiquement également.
- Bérengère DUMETZ, redemande des infos concernant la possibilité d'obtenir le fichier des personnes qui autorisent à transmettre leur adresse aux OS. Eric LAVAL attend la réponse du Comité de Coordination à savoir si la CMCAS peut fournir ce fichier par rapport aux règles RGPD.
- Elle rapporte aussi une question d'un agent qui demande s'il est prévu de créer une SLVie sur le site de Chanteranne sur Clermont ? Le Président rappelle l'existence d'une SLVie Clermont Agglo avec des Lieux de vie sur chaque site. Il rappelle également comment se sont déroulées les dernières élections des bureaux de SLVie et des délégués de celles-ci. Pour rappel à l'époque seuls la CFE-CGC et la CGT ont présenté des listes, FO à cause du manque de personnes à y mettre et la CFDT ne souhaitant pas y participer. Il faudrait donc réorganiser des élections SLVie, ce qui n'est pas une mince affaire et un coût (à l'époque les frais étaient pris en charge par les employeurs, ce qui n'est plus le cas actuellement). François CHASTEL précise que pour cela il est souhaitable d'attendre les réorganisations des agences (déménagements de ENEDIS récent, et GRDF à venir). Il rappelle aussi la non-reconnaissance des SLVie par toutes les organisations syndicales. Et que les membres du CA ou les salariés de la CCAS, ne peuvent se substituer aux porteurs de projets. Les SLVie n'existent que par le volontariat de quelques-un(e)s. Mais bien sûr si un groupe d'agents arrive avec un budget et une liste prévisionnelle d'activités souhaitées ouverte à tous les personnels du site de travail, il sera accueilli et le dossier étudié pour la création de fiches Projet Budget, etc... Le tournoi qu'a fait l'Ingénierie est plus un partenariat qu'autre chose, la CMCAS a juste prêté le terrain et les vestiaires. Averti un peu tard, il n'y a pas eu de Communication possible par les services des Activités Sociales.

- Proposition expliquée par Gregory THORIN : il y a un projet sur Gerzat, l'idée est de monter une section pétanque qui viendrait sur le terrain devant la salle Michel VIVIER. La création d'une section semble plus judicieuse, que la création d'une SLVie. Pour faire des activités, il faut que les agents lancent l'idée, mais aussi suivent sa concrétisation jusqu'au bout. Un mauvais exemple la sortie parachute, qui ne s'est pas faite faute d'inscrits, dont les personnes à l'initiative du projet. Les Techniciens ont fait leur travail, les supports de Com ont été réalisés, et distribués, mais l'activité n'a pas eu lieu finalement. Mais on peut aussi citer le Lieu de Vie de Romagnat, qui est récente et qui tourne bien. Nos techniciens sont présents pour aider les porteurs de projet, ils ne sont pas seuls.
- Remerciements de Gregory CELLERIER, et réciproquement. Il sera remplacé par Eric RIMET sur le poste d'administrateur (courrier en date du 25/09/2024).

Fin de la réunion : 16h30

PROCHAIN BUREAU : 5 novembre entre les deux antennes

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION : 10 décembre à Brioude

A N N E X E S

- ✓ Annexe 1 : PV CA du 18 juin 2024 à valider
- ✓ Annexe 2 : Mandatement du Président de la CMCAS à AG des CMCAS sur votes réglementaires
- ✓ Annexe 3 : Délibération 2024.062bis – Principes de répartitions 2025
- ✓ Annexe 4 : Délibération 2024.067 – Abondement CSMR 2025
- ✓ Annexe 5 : Notice principes directeurs et principes de répartition 2025
- ✓ Annexe 6 : Charte ligne éditoriale 2019
- ✓ Annexe 7 : Cahier des Charges Territoire/CMCAS
- ✓ Annexe 8 : Annexe Cahier des Charges Territoire/CMCAS – Proxi
- ✓ Annexe 9 : Annexe Cahier des Charges Territoire/CMCAS – Patrimoine
- ✓ Annexe 10 : BC2 suivi budgétaire au 25 09 2024

Le Secrétaire Général de la CMCAS,

François CHASTEL

Le Président de la CMCAS,

Eric LAVAL